



Au Nom d'Allah le Clément, le Miséricordieux

**L'Union des Sénats, des Conseils de la Choura et des Conseils
équivalents en Afrique et au Monde Arabe**

La 3^{ème} Réunion du Comité Exécutif des Femmes Parlementaires

Samedi 8 février 2014 (Conseil des Etats, Khartoum)

La Femme, en Afrique et au Monde Arabe, poursuit sa démarche dans tous les domaines sociaux, économiques, politiques et culturels, et exploite pour ce faire ses capacités intellectuelles et matérielles. Dans ce cadre, le Comité des Femmes Parlementaires au sein de l'Union des Sénats, des Conseils de la Choura et des Conseils équivalents en Afrique et au Monde Arabe a tenu sa 3^{ème} Réunion à Khartoum le samedi 8 février 2014 aux bâtiments du Conseil des Etats Soudanais, sous les généreux auspices de Dr. Amballi Abdullah Al-Ajab, Président du Conseil des Etats, avec la participation des délégations de la République du Soudan, de la République du Gabon, de la République du Yémen et du Royaume du Bahreïn, et l'assistance de M. Abdul-Wasea Yusef Ali, le Secrétaire Général de l'Union, et de M. Tamer Sulayman, Ambassadeur de la Ligue Arabe au Soudan.

Une autre Réunion du Comité Exécutif des Femmes Parlementaires a été tenue avec la participation du Royaume du Maroc le dimanche 9 février 2014 aux bâtiments du Conseil des Etats.

Le Vice-Président du Conseil des Etats, M. Badawi Al-KheirEdris, s'est adressé à la réunion en accueillant les délégations aux noms du Président de la République du Soudan, du Président de la Législature Nationale et du Président du Conseil des Etats, et en rendant hommage aux buts de l'Union qui visent à mettre la Femme dans sa place normale. Il a souligné l'importance de cette Union en tant que carrefour entre les mondes africain et arabe, l'urgente nécessité d'unir les deux fronts arabe et africain et d'omettre les rancunes héritées de l'époque coloniale,

et le rôle que doit jouer la Femme dans la diminution des impacts issus des révolutions que connaissent les deux régions actuellement. M. Edris a ensuite demandé l'exécution des recommandations faites lors des ultérieures conférences et réunions propres à l'émancipation de la Femme économiquement, politiquement et socialement, et de sa participation au travail national, sans oublier de faire appel à toutes les Femmes d'Afrique et du Monde Arabe à adhérer à l'Union des Femmes Parlementaires.

De son côté, la Présidente du Comité Exécutif des Femmes Parlementaires au sein de l'Union des Sénats, des Conseils de la Choura et des Conseils équivalents en Afrique et au Monde Arabe, Mme. Abla Mahdi Abdul-Munem, a salué les membres du Comité Exécutif des Femmes Parlementaires de l'Union, et a indiqué que la tenue de la 3^{ème} Réunion du Comité Exécutif vient dans le contexte des responsabilités confiées au Comité afin de promouvoir la Femme arabe et africaine et de l'émanciper politiquement, économiquement, socialement et culturellement. Elle a souligné la nécessité d'élaborer un plan de travail pour l'exécution des dispositions et des recommandations faites lors des réunions et des conférences précédentes, la formation d'un Comité de la part du Bureau Exécutif, du Secrétariat Général et de certaines femmes parlementaires propre à l'exécution et au suivi. Mme. Abdul-Munem a rappelé que la Réunion vise à la coopération entre les pays arabes et africains dans les domaines de la paix et de la sécurité, le combat de la pauvreté, l'élimination de la violence contre la Femme et la confirmation du principe de la transparence et de la responsabilité en matière de gouvernance, l'aménagement d'un environnement convenable à la participation de la Femme aux postes de décision, et l'encouragement du dialogue entre les civilisations et les religions pour une meilleure cohabitation entre les peuples.

A son tour, le Secrétaire Général de l'Union des Sénats, des Conseils de la Choura et des Conseil équivalents en Afrique et au Monde Arabe, M. Abdul-Wasea Yusef Ali s'est adressé à la Réunion en commençant par saluer les participants et remercier le Gouvernement du Soudan pour l'organisation de la Réunion. Il a souligné que l'Union vise à la participation de la Femme, à son émancipation politique, économique, sociale et culturelle et à la démonstration de son rôle

proéminent et civilisateur dans les deux régions. M. Ali a assuré que de telles réunions ont pour but l'échange des expériences et l'élaboration des stratégies et des programmes, indiquant que l'absence de la bonne gouvernance a causé la perte d'une multitude de droits de la Femme et de l'Enfant et de la hausse des taux de chômage, d'analphabétisme et de délinquance. Il a donc fait appel au Comité Exécutif des Femmes Parlementaires de préparer l'emploi du temps de ses travaux, de former un Comité propre aux dossiers de la Femmes et de préparer des programmes à court et à moyen termes pouvant aider la Femme à récupérer ses droits. Le Secrétaire de l'Union a achevé son discours par demander l'intégration de l'Homme et de la Femme et l'égalité des chances afin d'arriver au succès voulu.

Ensuite, le Comité Exécutif des Femmes Parlementaires de l'Union des Sénats, des Conseils de la Choura et des Conseils équivalents en Afrique et au Monde Arabe a tenu sa Réunion, s'étant divisé en deux sous-Comités: l'un regroupant le Soudan et le Bahreïn, l'autre le Gabon et le Yémen, afin de discuter les recommandations des Conférences d'Abuja et de Khartoum. Les deux Sous-Comités se sont accordés sur les recommandations suivantes:

A. Dans les domaines législatif et politique:

1. La nécessité du soutien gouvernemental pour l'émancipation politique de la Femme et de lui fournir l'accès aux postes de décision;
2. La mise d'un emploi de temps propre au Comité des Femmes Parlementaires de l'Union;
3. La mise d'un plan de travail, d'une conférence ou d'un programme discutant l'émancipation politique de la Femme, y notifiant les expériences des pays membres de l'Union et mettant en considération la politique de chaque pays dans ce sujet;
4. L'incitation des Parlements à fournir le soutien aux délégations des Femmes Parlementaires aux événements parlementaires

internationaux afin de les émanciper législativement, et de construire ses capacités législatives;

5. L'échange des visites parlementaires féminines entre les pays membres de l'Union afin de d'étudier des expériences et les capacités législatives dans ces pays;
6. La participation de la Femme dans tous les Comités de l'Union des Sénats, des conseils de la Choura et des Conseils équivalents en Afrique et au Monde Arabe, et de sa participation parmi les délégations assistant aux différents événements communs de l'Union;
7. La nécessité de cultiver la société de l'importance du rôle et des capacités de la Femme;
8. L'insertion des besoins de la Femme au budget général de l'Etat;
9. L'encouragement des pays membre à élaborer un plan de travail clair propre à l'émancipation de la Femme.

B. Dans le domaine de la renaissance sociale, économique et culturelle:

1. Charger les pays membres de fournir à l'Union des statistiques générales de l'émancipation économique de la Femme indiquant les nombres des femmes actives dans les secteurs général et privé, et dans les activités et projets privés;
2. Fournir les données en relation avec les lois propres à l'émancipation économique et économique de la Femme dans les pays membres.

C. Dans le domaine de la paix et la sécurité:

1. Puisque la 2^{nde} Conférence des Femmes Parlementaires tenue à Khartoum du 18 au 19 mars 2012 a recommandé la formation d'un sous-Comité de la Paix et de la Sécurité dépendant du Comité des Femmes Parlementaires de l'Union, présidé par le Royaume du Maroc et la députation du Royaume du Bahreïn, et vu que ledit sous-Comité n'est pas activé jusqu'à présent, nous recommandons

l'activation du sous-Comité afin de pouvoir étudier les recommandations de domaine;

2. L'encouragement l'Union à discuter les recommandations issues de la Réunion ou de la Conférence du Comité des Femmes Parlementaires;
3. La nécessité d'un pourcentage de participation féminine aux Réunions de l'Union.

D. Dans le domaine sanitaire:

1. L'encouragement des pays à fournir les services sanitaires gratuits aux femmes enceintes et aux enfants de moins de 5 ans dans les pays arabes et africains;
2. L'encouragement des pays à accentuer ses efforts dans le combat contre le sida, le paludisme et la tuberculose;
3. L'encouragement des Gouvernements à former des mécanismes pour diminuer les taux élevés de mortalités infantiles et féminines.

E. Dans le domaine de formation et des ateliers :

1. La tenue de stages de formation pour les femmes de l'Union pour acquérir les compétences du travail législatif et parlementaire;
2. La tenue d'un atelier sur les solutions à adopter dans les pays membres de l'Union vis-à-vis des problèmes de la maternité, de l'assistance et des habitudes nuisibles;
3. La construction d'un Centre pour l'observation du statut de la Femme;
4. L'émission d'un périodique annuel et de bulletins traitant les causes de la Femme.

**F. La Réunion a approuvé le plan de travail du Comité Exécutif des Femmes
Parlementaires pour 2014 – 2015 comme suit:**

1. Le Royaume du Bahreïn:

- La tenue d'un atelier visant à créer un mécanisme pour l'activation des lois propres à l'émancipation politique de la Femme et son accès aux postes de décision.

2. La République du Soudan:

- La tenue d'un atelier sur la Cour Pénale Internationale et son impact négatif en Afrique et au Monde Arabe.

3. La République du Yémen:

- La tenue d'un atelier propre à l'émancipation économique de la Femme, au combat contre la pauvreté parmi les femmes, et à l'élimination de toutes les formes de sous-développement.

4. La République du Gabon:

- La tenue d'un atelier sur les mécanismes de protection juridique de la Femme contre la violence avec toutes ses formes.

5. Le Royaume du Maroc:

- La formation d'un sous-Comité de la Paix et la Sécurité en Afrique et au Monde Arabe de la part du Comité de Femmes Parlementaires, présidée par le Royaume du Maroc, et déléguée par le Royaume du Bahreïn;
- La tenue d'un atelier sur la paix et la sécurité en Afrique et au Monde Arabe;
- La tenue d'un atelier pour la préparation d'une étude comparative sur les législations propres à l'Enfant et la Femme en Afrique et au Monde Arabe.

Les décisions de la Réunion:

1. L'approbation du plan de travail du Comité Exécutif des Femmes parlementaire de l'Union 2014 – 2015, à condition de tenir un seul atelier tous les 6 mois dans l'un des pays membres;
2. L'envoi du plan à tous les pays de l'Union des Sénats, des Conseils de la Choura et des Conseil équivalents en Afrique et au Monde Arabe;
3. La proposition du plan à la Conférence de l'Union prévue à la capitale éthiopienne Addis-Abeba en avril 2014, afin de spécifier un budget propre à l'exécution du plan de la part de l'Union;
4. La supplication de l'Union à ce que les Réunions du Comité des Femmes Parlementaires se tiennent en marge des Conférences et Réunions organisées par l'Union.